

Dossier permettant de tirer le bilan de la concertation Révision du PLU de la commune de Cosnac.

Date de délibération de prescription de révision du PLU : 7 avril 2017

Mise en place du registre en mairie.

Le débat du PADD (Plan d'Aménagement et de développements Durables) a eu lieu le 6 décembre 2019 au sein du Conseil Municipal. Un deuxième débat de PADD a eu lieu le 27 novembre 2021.

Les principales remarques des PPA sur le projet lors des réunions :

Une réunion en présence des PPA a eu lieu le 12 février 2019 pour la présentation des éléments de diagnostic et des principaux enjeux du territoire. Une deuxième réunion PPA a eu lieu le 19 novembre 2019 pour la présentation du PADD. Une dernière PPA a eu lieu le 30 septembre 2021 pour la présentation des documents réglementaires.

Les actions de concertation mises en œuvre :

Parution de 4 articles dans le journal municipal et d'annonce sur le site internet de la commune.

Ouverture du registre en mairie :

Le registre a été ouvert après la délibération de prescription de la révision du PLU. Le registre recense plusieurs demandes de particuliers souhaitant disposer de terrains urbanisables pour des projets de construction d'habitation ou économique.

Le registre est accompagné d'une affiche présentant la démarche de PLU.

Le recensement des demandes d'ouverture à l'urbanisation a été suivi tout au long de la démarche par le biais d'une carte mise à jour régulièrement et recensant les demandes d'ouverture à l'urbanisation.

La réunion publique de présentation du projet :

La réunion publique a débuté à 19h s'est terminée à 21H / environ 80 personnes présentes.

Présentation des aspects administratifs du projet puis du choix des élus pour établir leur projet.

Synthèse

La réunion publique a attiré environ 80 personnes, une dizaine de personnes se sont exprimées. Ces interventions n'ont pas remis en cause le projet général. Il est rappelé que toutes les demandes notamment de classement en zone urbanisable de terrain ne peuvent être satisfaites, d'une part les possibilités d'urbanisation sont limitées par le respect de l'objectif démographique choisi et d'autre part l'extension et les capacités d'urbanisation doivent servir l'intérêt général.

Synthèse de la concertation :

Diverses formes de concertation ont été mises en œuvre tout au long de la démarche : récolte de l'expression des habitants par le biais du registre, de la collecte de demandes, de réunions...

Les dernières actions de concertation publique ont eu lieu en fin d'année 2021 : consultation du public pour le recensement des changements de destination et réunion publique.

Les demandes de la population portent très souvent sur l'ouverture à l'urbanisation de terrains non urbanisables.

Annexes

- CR des réunions PPA
- Articles diffusés
- Affiche de présentation de la démarche
- Cartes des demandes d'ouverture à l'urbanisation
- Affiche pour la réunion publique
- CR de la réunion publique